

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les profs sans jamais oser le demander...

Nous aimons notre métier, et nous ne comptons pas nos heures,

Saviez-vous par exemple,

qu'un professeur travaille entre 40 et 50 heures par semaine y compris le week end, le soir et pendant ses « nombreuses » vacances ?

Qu'il arrive à certains professeurs de rattraper les cours par anticipation quand ils sont en grève, ou quand ils sont en stage ?

Qu'il leur arrive même de faire des heures qui ne leur seront pas payées pour être à jour dans leur programme ?

Qu'ils sortent le soir au théâtre avec leurs élèves sur leur temps libre... ?

Qu'ils organisent des sorties scolaires, des voyages, des projets pédagogiques qui nécessitent un investissement largement supérieur à leurs heures officielles de cours ?

Non seulement ils ne sont pas rétribués pour ces activités, mais ils sont soumis à une responsabilité pénale de plus en plus contraignante.

En plus de leur charge de travail, ils n'hésitent pas à assurer gratuitement des oraux blancs de bac, des heures de rattrapage et de soutien pour leurs élèves qui passent le bac.

Ils assurent la coordination de leur discipline, organisent des réunions de concertation sans rémunération.

Voici ce que cachent les 18 heures ou les 15 heures affichées.

Un professeur prépare ses cours, corrige ses copies, rencontre les parents d'élèves, rencontre ses propres élèves pour suivre leur scolarité et leur orientation.

Corriger une copie de seconde, première ou terminale demande 20 minutes au bas mot : un paquet d'une trentaine de copies représente 12 heures de travail, et il faut un minimum de quatre notes par classe et par trimestre pour obtenir une moyenne représentative.

Pour clore le programme officiel, les horaires en constante diminution ne suffisent pas et bien souvent il est nécessaire d'assurer des heures supplémentaires bénévolement.

A la rentrée 2007, la plupart des heures de décharge vont être supprimées (heures de 1ère chaire, de laboratoire, de coordination) et les cas de majoration d'horaire augmentés.

Prenons l'exemple d'un professeur qui assure 18 heures de cours, et qui bénéficie d'une décharge d'une heure au titre de la 1ère chaire.

Pour compenser la perte de l'heure de première chaire, et atteindre un service réglementaire, il sera contraint de prendre une classe supplémentaire. Une heure de plus ne correspond en effet qu'à un « morceau » de l'horaire d'une classe.

Concrètement, cela signifie 30 élèves x 4 notes = 360 copies x 20 minutes = 120 heures, autant de préparations supplémentaires, de réunions, de conseils de classe et une demi-journée supplémentaire à l'emploi du temps.

Chaque professeur verra ses horaires majorés pour conserver un salaire identique.

Il devra travailler plus de 50 heures par semaine !!!

Il lui reste sinon à se résoudre à voir son salaire diminuer.

Cela viendra s'ajouter à la perte de pouvoir d'achat observée depuis plusieurs années et qui conduit à un salaire de 1,2 fois le SMIC pour un certifié débutant.

Faut-il que chaque professeur arrête toutes ses activités bénévoles pour que l'on réalise enfin le travail qu'il fournit ?

les personnels du lycée de la Plaine de Neauphle